



Huissier et paiement des depens d'appel

Par **Sinsouille80**, le 19/12/2020 à 14:19

Bonjour

J'aimerais savoir :

Mon ex est condamné aux entiers dépends d'appel, soit 250e.

Elle propose de me payer 20e par mois et déduis des frais qui n'existent pas (achat de fournitures pour notre fille que l'on a déjà divisé par 2).

J'ai demande à mon avocat si il était possible de passer par un huissier, celui ci me répond que oui mais si il juge QU elle ne peut pas payer autrement, les frais seront à ma charge.

Mais je Luis autre chose sur le net.

Pouvez vous l'aiguilleur svp ?

Par **amajuris**, le 19/12/2020 à 17:27

bonjour,

votre avocat a raison.

il faudra bien que quelqu'un paie l'huissier que vous aurez madaté..

vous pouvez donc demander à un huissier d'intervenir mais, il se paiera sur l'argent récupéré, si aucune somme ne peut être récupérée, l'huissier vous présentera la facture.

pour récupérer peut-être 250 €, réfléchissez bien avant de solliciter un huissier.

salutations